



PV RECEPTION DE TRAVAUX

Je soussigné, Mr MASSE (1 bis chemin de Pechmourol 31320 Herilla)
(le client ou maître d'ouvrage),

Concernant les travaux exécutés en date du 10 / 11 / 23 par l'entreprise :

Laloi Menuiseries

A la demande de la société SAS LALOI MENUISERIES, procède à leur réception.

Le client ou maître d'ouvrage déclare que :

Cette réception est prononcée sans réserve.

Cette réception est prononcée avec les réserves suivantes :

Cette réception est refusée / différée (rayer la mention inutiles) pour les motifs suivants :

La signature du PV de réception des travaux et le règlement autorisent le client ou maître d'ouvrage soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à Herilla le 10-11-23
En 2 exemplaires dont un remis à chacune des parties.

Signature du client ou maître d'ouvrage

Signature de l'entreprise

ERIC

Réservé au service administratif : Nom intervenant : ERIC
Date d'intervention 10 / 11 / 23
Horaires d'intervention de 8 h 30 mn à 10 h 00 mn